



Compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration
tenue le 24 janvier 2012 par conférence téléphonique

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès verbal de la réunion 19 décembre 2011
4. Conseil d'administration
5. Sports Québec
6. Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises
7. Badminton Canada
8. Congrès et gala
9. Complexe Bois-de-Boulogne
10. Date de la prochaine réunion
11. Levée de l'assemblée

Étaient présents : Madame Maryse Lachapelle, administratrice
Monsieur Mario Harbec, secrétaire
Monsieur Gaëtan Jean, gouverneur
Monsieur Claude Tessier, président

Était présente d'office : Madame Chantal Brouillard, directrice générale

Était absent : Monsieur André Azzi, trésorier

1. Ouverture de la réunion

Monsieur Claude Tessier déclare la réunion ouverte à 18h30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION
CA-2012-1342**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par madame Maryse Lachapelle, propose l'adoption de l'ordre du jour.

UNANIMITÉ

3. Lecture et adoption du procès verbal de la réunion du 19 décembre 2011

**RÉSOLUTION
CA-2012-1343**

Madame Maryse Lachapelle, appuyée par monsieur Gaëtan Jean, propose l'adoption du procès verbal de la réunion du 19 décembre 2011.

UNANIMITÉ

4. Conseil d'administration

Madame Brouillard indique que les démarches pour combler le poste de gouverneur sont en cours.

5. Sports Québec

Madame Brouillard dépose une lettre datée du 12 janvier 2012 envoyée aux fédérations sportives par monsieur Denis Servais, président de Sports Québec. Celui-ci rappelle les démarches déjà accomplies pour obtenir un meilleur financement pour les fédérations et mieux refléter la place du sport organisé au Québec. Les fédérations ont mandaté Sports Québec pour identifier les ressources adéquates pour la suite de ce projet notamment :

- ✓ positionner le sport organisé sur les plates-formes des partis politiques en prévision de la prochaine campagne électorale provinciale;
- ✓ obtenir un engagement gouvernemental sur la révision du Cadre d'intervention gouvernemental en loisir et en sport;
- ✓ dégager plus clairement le message de l'importance du sport;
- ✓ assurer la pertinence et l'efficacité des outils.

Monsieur Servais présente les firmes retenues, les mandats à accorder, les coûts et leur répartition proposée entre les fédérations.

Les membres désirent être informés des coûts de l'étude.

**RÉSOLUTION
CA-2012-1344**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Gaëtan Jean, propose de verser à Sports Québec un montant de 1 150 \$ représentant la contribution financière de Badminton Québec à la réalisation d'un projet d'accompagnement stratégique afin de repositionner le sport organisé.

UNANIMITÉ

6. Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises

Madame Brouillard résume ses discussions avec madame France Vigneault et monsieur Richard Gamache de Ministère de l'éducation, du loisir et du sport.

Madame Brouillard contactera à nouveau madame Vigneault pour réitérer le fait que Badminton Québec ne peut présenter l'ensemble des données de l'année de référence 2009 à l'appui de son dossier et tenter de solutionner ce problème.

7. Badminton Canada

Madame Brouillard indique avoir reçu un courriel de Badminton Canada le 7 décembre dernier demandant, à l'ensemble des provinces, le versement des frais de membership de 10 \$ par joueur participant aux compétitions provinciales. Elle rappelle avoir envoyé un courriel à Badminton Canada en juillet 2011 pour offrir deux scénarios de perception de ces frais par Badminton Québec; celui-ci est demeuré sans réponse jusqu'à ce que madame Brouillard fasse une relance en décembre 2011. Monsieur Kyle Hunter a indiqué, en janvier 2012, que les deux méthodes de perception convenaient à Badminton Canada et d'utiliser celle facilitant le travail à Badminton Québec.

Les éléments suivants sont considérés.

- ✓ La résolution adoptée par l'assemblée générale annuelle de Badminton Canada n'indique pas qu'il appartient aux fédérations provinciales ou territoriales de prélever ces frais de membership et de les remettre à Badminton Canada.
- ✓ Badminton Canada devait mettre en place, pour septembre 2011, un système de perception accessible par Internet et intégré à une nouvelle banque de données; cela n'a pas été fait.

- ✓ Étant demeuré sans réponse de Badminton Canada à son offre, Badminton Québec n'a pas modifié son système d'inscriptions en ligne avant le début de la saison.

**RÉSOLUTION
CA-2012-1345**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Gaëtan Jean, propose que Badminton Québec informe, via son site Internet et ses formulaires d'inscriptions, les joueurs participant à ses tournois sanctionnés qu'ils doivent verser à Badminton Canada un frais de membership de 10 \$ pour la saison 2011-2012.

UNANIMITÉ

Madame Brouillard communiquera avec monsieur Hunter afin d'obtenir la procédure de paiement mise en place par Badminton Canada et la diffusera aux joueurs.

8. Congrès/Gala

L'Association régionale de badminton de l'Outaouais a débuté ses démarches. Madame Brouillard ira visiter trois hôtels identifiés par le comité organisateur pour accueillir l'événement.

Le comité de sélection a été constitué. Une première réunion aura lieu le 8 février afin de procéder à la révision du processus et des critères de sélection. Tel que demandé, les recommandations issues de cette rencontre seront entendues à la prochaine séance du conseil d'administration.

9. Complexe Bois-de-Boulogne

Les membres discutent des options pour offrir un site d'entraînement à l'Équipe du Québec et de la situation contractuelle avec le Complexe Bois-de-Boulogne et la ville de Laval.

Madame Brouillard précise que l'entente avec le Club Atwater pour l'hébergement de l'Équipe du Québec est renouvelable annuellement pour la période de septembre 2012 à août 2014.

Les éléments suivants sont considérés.

- ✓ Les plages horaires disponibles au Complexe Bois-de-Boulogne ne conviennent généralement pas à l'Équipe du Québec, la priorité étant accordée aux organisations et citoyens lavallois. De plus, la ville de Laval se réserve le droit de trancher tout litige ou même de retirer des plages horaires.
- ✓ Contrairement aux années antérieures, Badminton Québec ne peut pas sous-louer à son profit les plages horaires qui lui seraient réservées mais qui ne seraient pas utilisées.

- ✓ Badminton Québec ne bénéficie pas d'un tarif préférentiel pour la location du gymnase du Complexe. Il n'y a donc aucun avantage par comparaison à des locations à la pièce.

**RÉSOLUTION
CA-2012-1346**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Gaëtan Jean, propose de ne pas signer le bail ni l'entente de subvention soumis le 13 octobre 2011 par la ville de Laval et le Complexe Bois-de-Boulogne.

UNANIMITÉ

Madame Brouillard transmettra la réponse de Badminton Québec.

10. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 23 février 2012.

11. Levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION
CA-2012-1347**

Monsieur Claude Tessier, appuyé par monsieur Mario Harbec, propose la levée de l'assemblée à 21h15.

UNANIMITÉ

Lu et approuvé lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 février 2012, sur proposition de M. Gaëtan Jean, appuyé(e) par M. André Azzi, et adoptée à l'unanimité.

Mario Harbec, secrétaire

Claude Tessier, président